

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 3 décembre 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 29 novembre 2021 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, SCHNEITER Pascale.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2021.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Il n'y a pas eu de réunion intercommunale depuis le dernier conseil municipal.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Bâtiments : quelques menus travaux d'entretien ont du être réalisés dans les logements communaux : remplacement d'une pompe sur le circuit de chauffage central rue de l'Ecole, remplacement d'un robinet de douche au 10 Grande Rue.

FORÊT – EXPLOITATION

Le nouveau technicien forestier en charge de la commune d'Amondans est arrivé sur son affectation. Il propose d'effectuer en 2022 une coupe de feuillus dans la parcelle 4, et l'affouage dans la parcelle 5. Les documents de l'ONF n'étant pas parvenus à la mairie avant le conseil municipal, la délibération avec les informations détaillées pour les coupes 2022 sera votée lors du prochain conseil municipal.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'étude sur l'éclairage public qui a été menée par le SYDED dans le cadre du groupement de commande pour la rénovation de l'éclairage public avec la CCLL, la communauté de communes demandes aux communes intéressées par ce groupement de commande de délibérer pour une éventuelle participation.

Après avoir consulté les résultats de l'étude sur l'éclairage public pour la commune, étant donné qu'une bonne partie des points lumineux ont déjà été remplacés par des ampoules LED, que la commune a déjà mis en place une extinction nocturne de l'éclairage public, le conseil municipal a considéré qu'il n'était pas intéressant de participer à ce groupement de commande visant à effectuer un remplacement à neuf de l'ensemble des points lumineux et que la commune continuerait à remplacer les ampoules défectueuses par des ampoules LED dans les lampadaires existants.

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022

Afin de permettre de payer des dépenses d'investissement dès le début de l'année 2022 avant que le budget primitif soit voté, et conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrit au budget 2021 aux chapitres 20,21 et 23.

Budget général :

Chapitre	Article	Inscriptions 2021	25 % 2022
21	21311	500	125
21	21318	15000	3750

Budget Eau et Assainissement :

Chapitre	Article	Inscriptions 2021	25 % 2022
20	020	500	125
21	2153	8000	2000
23	2315	2000	500

VOTANTS : 5 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

COLIS DE NOËL DES ANCIENS

La commune offrira comme les années précédentes des colis aux anciens (à partir de 65 ans) et un colis à l'employé communal, d'une valeur de 50 € pour les couples (3 colis), et 30 € pour les personnes seules (9 colis) constitués à partir de produits achetés à Maximarché

.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Le contrat de déneigement avec l'entreprise TATP étant échu, il convient de contractualiser à nouveau avec un prestataire pour le déneigement des rues de la commune. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise TATP, pour un montant de 280 € HT de frais d'accès au service plus 170 € HT par passe (montant identique à celui de l'année 2021).

Votants : 5 pour 0 contre 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Urbanisme : 2 nouvelles déclarations préalables ont été déposées ce mois :

- Ouverture de porte à la place d'une fenêtre – 4 place du Village (régularisation)
- Création d'un auvent de protection – 6 rue du Repos.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 4 février 2022.